



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

Bâtiment Athéna  
Technopole d'Archamps  
74160 ARCHAMPS  
Tél. 04 50 95 92 60  
Fax. 04 50 95 92 69  
www.cc-genevois.fr

Archamps, le 11 octobre 2010

Le Président, à

Mesdames et Messieurs les membres  
du **Conseil Communautaire**

## Complément à la CONVOCAATION du 7 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le

**lundi 18 octobre 2010**

**à 20h00**

**au siège de la Communauté de Communes  
(Bâtiment Athéna - Amphithéâtre - rez-de-chaussée)**

ARCHAMPS

BEAUMONT

BOSSEY

CHENEX

CHEVRIER

COLLONGES-SOUS-SALEVE

DINGY-EN-VUACHE

FEIGÈRES

JONZIER-EPAGNY

NEYDENS

PRESILLY

SAVIGNY

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

VALLEIRY

VERS

VIRY

VULBENS

L'ordre du jour sera complété de la manière suivante :

5° - Délibération supplémentaire :

- Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de la Maison de justice et du droit

Le Président,  
Bernard GAUD



NOTE

**COMPETENCES ECONOMIE - FORMATION ET SOCIALE**

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT**

BG/CC/101018

Monsieur le Vice-Président rappelle que, par courrier du 12 mars 2010, Madame la Ministre de la Justice a informé de l'ouverture d'une Maison de Justice et de Droit (MJD) à St Julien. Cet établissement judiciaire a notamment pour missions un accès au droit avec une information juridique, gratuite et anonyme, une aide aux victimes, des permanences diverses (notaires, avocats, HALDE -Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'Egalité-...) et une aide à la résolution des litiges, avec le conciliateur de Justice et le délégué du Médiateur de la République.

Par délibération du 31 mai 2010, le Conseil Communautaire a décidé de l'acquisition du rez-de-chaussée de l'immeuble "Le Galien" pour installer, entre autres, la Maison de justice et du droit, structure nécessitant des locaux d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> environ.

Ces locaux devant être aménagés, le cabinet Brière & Brière Architectes a été retenu pour la maîtrise d'œuvre et une consultation comportant 8 lots de travaux a été lancée selon la procédure adaptée le 13 septembre 2010.

La date limite de réception des offres est fixée au 11 octobre 2010.

Après analyse des offres reçues par le maître d'œuvre, les résultats seront présentés en séance afin de choisir, pour chacun des 8 lots, l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour mémoire, le Ministère de la Justice et des Libertés a accepté de financer en partie les aménagements intérieurs évalués à 96 260 € HT, après signature d'une convention. Une subvention de 77 008 € pourrait être accordée, soit 80 % du montant.